

La défense de Lula demande à la Cour Suprême un habeas corpus



Brasilia, 3 février. (RHC/PL).- La défense de l'ex-président brésilien, Luiz Inacio Da Silva, Lula, a demandé à la Cour Suprême Fédérale un habeas corpus pour son client. Un effort pour empêcher que le fondateur du Parti des Travailleurs soit écroué en prison.

Le ministère public a requis une peine de 12 ans de prison contre Lula qui est accusé de corruption passive.

L'équipe de la défense de Lula a saisi la cour suprême après la négative du vice-président de la Cour supérieure de Justice, Humberto Martins.

Maître Cristiano Zanine a souligné que la Constitution brésilienne garantie à l'ex-chef d'État la présomption d'innocence et le droit de présenter des recours en cassation contre une condamnation illégitime.

Lula a amorcé sa campagne électorale pour un second mandat. Il est aujourd'hui le candidat préféré des Brésiliens avec un 34% des intentions de vote, d'après les derniers sondages. Le PT assure que le procès de Lula est une manœuvre pour empêcher sa réélection.



Radio Habana Cuba